

## Lignes directrices relatives au Fonds vie active T.-N.-L.

Le Fonds vie active T.-N.-L. vise à soutenir un mode de vie actif. Un financement est disponible pour soutenir des initiatives, des infrastructures ou des équipements qui contribueront directement à accroître l'activité physique, le sport et les loisirs actifs et qui favorisent une alimentation saine pour les personnes de tous âges et de toutes capacités.

### Qui peut présenter une demande?

Les groupes et organismes communautaires à but non lucratif, les municipalités, les gouvernements autochtones, les districts de services locaux et les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année peuvent soumettre une demande de financement.

### À combien peut s'élever le financement offert?

Critère	Niveau de financement
Demandes pour élaborer, offrir, acheter ou mettre à niveau des infrastructures, de l'équipement et des initiatives visant à accroître l'activité physique, le sport, les loisirs actifs et l'alimentation saine chez toutes les personnes de tous âges.	Jusqu'à 10 000 \$*
*Remarque : Les demandeurs d'un organisme à but non lucratif non constitué en société sont admissibles à un montant maximum de 1 000 \$.	
Demandes visant des infrastructures, de l'équipement ou des initiatives pour un mode de vie actif qui : <ul style="list-style-type: none"><li>• sont accessibles à un grand nombre de personnes dans toutes les régions (tous les âges et toutes les capacités);</li><li>• ont des sources de financement confirmées au-delà du montant demandé ou des montants à l'appui financier confirmés;</li><li>• offrent des avantages économiques et communautaires.</li></ul>	Plus de 10 000 \$

### Quels sont les critères d'admissibilité?

Les groupes ou organismes communautaires qui demandent un montant de plus de 1 000 \$ doivent être constitués en société et être en règle en tant qu'organisme sans but lucratif à Terre-Neuve-et-Labrador. Pour obtenir des renseignements sur le processus de constitution en société ou pour confirmer que votre organisme est en règle, veuillez consulter le site [Companies and Deeds Online](#) (en anglais seulement).

Pour être admissibles au financement, les demandeurs doivent être établis à Terre-Neuve-et-Labrador et le financement doit être utilisé à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les rapports finaux doivent être soumis dans les 30 jours suivant l'achèvement du projet et au plus tard six (6) mois après l'approbation du financement. **Les demandes de demandeurs dont les rapports finaux sont en souffrance ne seront pas acceptées.**

Les demandes provenant d'un organisme gouvernemental, d'une fondation de soins de santé, d'une entreprise à vocation sociale, etc., ou d'un particulier **ne seront pas acceptées**. Les écoles peuvent demander un financement **uniquement** pour les infrastructures et les équipements favorisant un mode de vie actif.

### Quels types de dépenses sont admissibles?

La liste d'exemples ci-dessous n'est pas exhaustive. Les demandeurs peuvent toutefois envoyer des questions par courriel à [activenl@gov.nl.ca](mailto:activenl@gov.nl.ca) avant de présenter une demande.

### Exemples de dépenses admissibles

- Équipement de sport, de loisirs actifs, d'activité physique ou d'alimentation saine (maximum de 1 500 \$ par gros appareil ou équipement d'alimentation saine).
- Équipement d'exercice adapté ou spécialisé (p. ex. tapis roulant, elliptique, bicyclette stationnaire). L'équipement doit être accessible pour utilisation dans les espaces publics;
- Aménagement, amélioration ou évaluation de sentiers polyvalents ou réparation ou expansion de sentiers nouveaux ou existants;
- Équipement et infrastructures de transport actif;
- Aménagement ou amélioration d'infrastructures ou d'espaces de sport et de loisirs à l'intérieur ou en plein air;
- Initiatives pour un mode de vie actif (p. ex. loisirs actifs, programmes d'exercice, loisirs permanents et autres initiatives pour une vie active) et programmes de sensibilisation à l'alimentation saine;

- Coûts associés aux activités sportives régionales, provinciales ou nationales sanctionnées pour les jeunes et les adultes (p. ex. mises à niveau d'installations, équipement, fournitures);
- Coûts de la main-d'œuvre, lorsque les travaux sont effectués par un professionnel certifié, lorsque cela est nécessaire (p. ex. électricité, plomberie et charpenterie);
- Équipement de terrain de jeux approuvé par l'Association canadienne de normalisation (ACM).

#### **Exemples de dépenses non admissibles**

- Dépenses liées à l'aménagement ou à la mise à niveau de terrains ou d'installations lorsque le demandeur n'a pas démontré qu'il en est le propriétaire légal ou n'a pas fourni un permis d'occupation de la Division des terres de la Couronne ou une lettre d'appui du propriétaire du lieu;
- Travaux entrepris ou achevés avant l'approbation de la demande;
- Amélioration du site ou du terrain pour le stationnement ou l'embellissement;
- Véhicules à moteur ne servant qu'au transport (p. ex. voitures, bateaux et véhicules tout terrain);
- Coûts d'exploitation de base (p. ex. salaires et services publics, etc.);
- Frais de location de l'installation si celle-ci appartient au demandeur ou si elle est exploitée par ce dernier;
- Kilométrage, dépenses ou essence pour un véhicule personnel;
- Récompenses, cartes-cadeaux, prix, vêtements, chaussures, uniformes, alcool, banquets, matériel de traiteur ou repas;
- Équipement ou frais liés à des activités à haut risque ou coût (p. ex. trampolines, structures gonflables et feux d'artifice);
- Initiatives de réattribution, collectes de fonds, ou bourses d'études.

#### **Quelle est la date limite pour soumettre une demande?**

La date limite de soumission des demandes est le **31 mars 2025**. En cas de circonstances atténuantes, les demandes de financement peuvent être acceptées au-delà de la date limite.

#### **Comment présenter une demande?**

Les demandeurs doivent soumettre leur demande remplie du Fonds vie active T.-N.-L. de 2025-2026 par voie électronique à l'adresse suivante : [activenl@gov.nl.ca](mailto:activenl@gov.nl.ca). **Toutes les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2025.**

Chaque demande doit comprendre ce qui suit :

- un formulaire de demande rempli et signé;
- un budget détaillé concernant la demande de projet, y compris les dépenses et les revenus;
- des devis pour toutes les demandes d'infrastructures et d'équipement;
- un plan d'entretien pour toutes les demandes d'infrastructures et d'équipement;
- une preuve du statut de propriétaire du terrain ou un permis d'occupation si la demande est pour des mises à niveau de sentiers;
- une approbation du propriétaire de l'installation pour l'aménagement ou la mise à niveau d'installations.

Les demandes incomplètes **ne seront pas acceptées**. Les demandeurs peuvent recevoir un financement partiel ou ne recevoir aucun financement. Il incombe au demandeur de s'assurer que tous les éléments requis sont soumis.

#### **De quelle façon les paiements seront-ils versés?**

Le financement accordé sera versé en un paiement unique au moyen d'un transfert de fonds électronique. Les demandeurs retenus doivent être établis en tant que fournisseurs dans le système de gestion financière du ministère des Finances pour recevoir les fonds. Les demandeurs retenus seront mis au courant du processus requis pour s'établir en tant que fournisseurs dans le système.

#### **Quelles sont les exigences en matière de production de rapports?**

Les rapports finaux doivent être soumis dans les 30 jours suivant l'achèvement du projet et au plus tard six mois après l'approbation du financement. Les demandes de demandeurs qui n'ont pas soumis leurs rapports finaux pour des projets approuvés antérieurement ne seront pas acceptées. Vous trouverez des modèles de rapport final au lien suivant : <https://www.gov.nl.ca/tcar/funding-programs/vie-active-t-n-l/>.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Linda Roberts  
Conseillère en loisirs et en sports  
[activenl@gov.nl.ca](mailto:activenl@gov.nl.ca)  
709-729-5270

Des formats alternatifs sont disponibles sur demande. Envoyez un courriel à  
[TCAR@gov.nl.ca](mailto:TCAR@gov.nl.ca).